
Renvoi aux comités des assignats et monnaies et d'instruction publique des pièces de monnaies russes offertes par un citoyen du département du Rhin, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi aux comités des assignats et monnaies et d'instruction publique des pièces de monnaies russes offertes par un citoyen du département du Rhin, lors de la séance du 15 frimaire an II (5 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 663;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_40031_t1_0663_0000_7;

Fichier pdf généré le 16/02/2024

Suit l'adresse de la municipalité d'Egmet (1).

La municipalité de la ville d'Egmet, chef-lieu de canton, district de Bergerac, département de la Dordogne, réunie en conseil général, le 5 de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II de la République française une et indivisible, à la Convention nationale.

« Citoyens représentants,

« Si les plus célèbres législateurs de l'ancienne Rome ont offert un grand exemple de sagesse et de courage en rappelant le peuple à ses droits primitifs, la nation française s'est déjà applaudie de la marche fière et courageuse que vous avez tenue pour reconquérir ses droits et sa souveraineté jusqu'alors usurpés. Mais la France qui, même dans ses revers et ses déchirements, frappe d'étonnement la coalition de ses ennemis, vous demande encore de ne terminer votre pénible mais glorieuse carrière, que quand les nations, jalouses de sa souveraineté et de sa prospérité, auront elles-mêmes reconnu son indépendance par un pacte solennel.

« La liberté est le plus grand bien de l'homme : un peuple libre ne doit donc pas survivre à la perte de sa liberté : le peuple français l'a juré, il a en horreur le parjure.

« Montrez-vous toujours ses dignes représentants; restez fermes et inébranlables à votre poste, recevez-y les bénédictions de tout un peuple que vous avez rendu libre. Vous tenez entre vos mains les hautes destinées de la France. Vos honorables veilles, vos illustres travaux vous ont acquis notre pleine confiance; qui nous assurera que vos successeurs, par leurs talents et leurs vertus la mériteront au même degré que vous? Achevez vous-mêmes le grand œuvre que vous avez si glorieusement commencé. La patrie en révolution vous l'ordonne. Pourriez-vous méconnaître sa voix touchante et impérieuse; l'aristocratie, le modérantisme, le fédéralisme l'emporteraient-ils enfin?

« Non, non, citoyens législateurs, pénétrés comme vous l'êtes de l'importance de votre mission, vous ne confierez pas le gouvernail du vaisseau de l'État à des mains faibles et inexpérimentées. Déjà il touche au port, votre tâche est de l'y faire arriver heureusement. Croyez que votre dissolution serait le comble de l'impolitique, le plus grand triomphe des tyrans coalisés, et qu'elle entraînerait infailliblement la perte entière de la patrie.

« Le peuple levé en masse vous entoure de toute sa confiance et de toute sa force; quels autres connaîtraient et stipuleraient mieux ses intérêts que vous qui l'avez servi et le servez encore si utilement?

« Le représentant du peuple Lakanal actuellement en commission dans notre département, ce courageux et vertueux montagnard qui n'a pas hésité un moment de s'arracher à ses immenses travaux pour visiter notre petite cité, quel bien n'a-t-il pas opéré au milieu de nous? Aujourd'hui l'aristocrate reste atterré et confondu; le modéré s'avoue coupable d'avoir résisté trop longtemps aux impulsions fortes et

rapides du génie de la liberté; l'homme nul s'élève par degrés, mais rapidement au niveau des circonstances. C'est avec regret que nous nous imposons silence sur les heureuses influences de son énergie, de son éloquence, de son caractère bien prononcé et de ses vertus éclatantes. Oui, tous ses faits sont tous autant d'actes marqués au coin de la popularité, de l'humanité, de la bonté et de la justice la plus inflexible.

« L'unité et l'indivisibilité de la République ont encore besoin de vous, citoyens législateurs, ne vous séparez donc qu'à la paix. Méritez toujours les couronnes civiques que la nation est prête à poser sur vos têtes.

« C'est là le vœu fortement exprimé de la municipalité d'Egmet, réunie en conseil général. »

(Suivent 15 signatures.)

Un citoyen, qui ne veut pas être nommé, envoie d'Apremont, près Saint-Michel, plusieurs monnaies russes, dont il fait offrande à la patrie.

La Convention nationale décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi des pièces au comité des assignats et monnaies (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Un citoyen du département du Rhin, qui ne veut pas être connu, fait hommage de 78 pièces de monnaie de Russie.

Renvoyé au comité d'instruction publique.

Le procureur de la commune de Pont-de-l'Arche envoie 5 décorations militaires, 2 cachets d'argent, un étui d'or et un paquet de fleurs de lys et de trèfles dorés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du procureur de la commune de Pont-de-l'Arche (4).

« Paris, ce 15 de frimaire l'an II.

« Citoyen Président,

« Je t'envoie une adresse de la commune de Pont-de-l'Arche (5), de laquelle je te prie de donner lecture par un secrétaire. J'y joins les objets énoncés en icelle, le tout enfermé en un seul paquet dont tu voudras bien faire faire

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 383.

(2) *Mercur universel* [16 frimaire an II (vendredi 6 décembre 1793), p. 250, col. 1].

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 383.

(4) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 811.

(5) Nous n'avons pu retrouver l'adresse à laquelle il fait allusion.

(1) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 822.